Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 229

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina
Autor: Kerwall, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251646

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 25 mai 1902 | N° 229 | Cinquième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 30me année | Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS | 30me année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Cette bulle du pape Léon X est encore aujourd'hui conservée aux archives de l'Evêché à Berne. Elle est écrite, sur parchemin, d'une belle écriture et porte la date du 7 octobre 1518.

Voici la traduction de ce document si important qui trouve ici sa place :

« Léonard, par la miséricorde de Dieu, « cardinal et prêtre de Saint Pierre ès Liens. « A tous les habitants du lieu du Noirmont, « de la paroisse de Saint-Jean de Montfau- « con, du diocèse de Bâle, très chers en Jésus « Christ, salut en Notre Seigneur. — On « nous a présenté naguère une supplique « où vous dites que, l'Eglise paroissiale de « la bienheureuse Vierge Marie de Saignelé- « gier, qui est filiale de l'église paroissiale « de Montfaucon, et éloignée du Noirmont « d'une lieue ; c'est là que vous devez assis- « ter aux divins offices et recevoir les sa- « crements de l'Eglise. Le chemin est diffi- « cile et dangereux, vous devez traverser « des montagnes. En hiver surtout l'adon- « dance des neiges et des glaces, les oura- « gans ne vous permettent d'arriver à l'é- « glise pour entendre la messe et recevoir « les sacrements qu'au prix des plus grands « dangers surtout pour les vieillards, les in- « firmes et les femmes enceintes, qui doivent « passer les dimanches et fêtes sans messe « et sans sacrements. Les infirmes meurent « sans viatique, les enfants sans baptême, « ce qui est très affligeant et très préjudi- « ciable au salut des âmes. »

« On a demandé au Siège apostolique de « permettre l'érection de fonts baptismaux « dans la chapelle de Saint Hubert au Noir- « mont, comme c'est l'usage, d'y conserver « le vénérable Sacrement de l'Eucharistie, « avec la révérence et l'honneur qui lui sont « dus, d'y faire célébrer la messe et les au- « tres offices divins par le chapelain ou par « un autre prêtre désigné par vous, qui vous « administrerait les sacrements de l'Eglise « et procéderait à votre sépulture.

« C'est pourquoi, voulant obvier aux dan- « gers auxquels les corps et les âmes des « habitants de cette localité sont exposés, et « pourvoir à leur salut, vous avez adressé « une humble supplique au Siège apostoli- « que pour apporter un remède apportun « à ces maux,

« Nous donc considérant que nous devons « accueillir favorablement les prières qui « ont pour but le salut des âmes, nous rece- « vons avec bienveillance vos supplications « et par l'autorité du Seigneur Pape qui « nous en a spécialement chargé de vive « voix, Nous vous accordons la faculté d'é- « riger dans la chapelle de Saint-Hubert, des « fonts de baptême, d'y garder le Saint-Sacre- « ment dans un lieu convenable, un cimetière « bénit, de faire célébrer dans cette chapelle « la messe et les saints offices, tous les diman- « ches et fêtes, même à Pâques et autres jours, « toutes les fois qu'il sera opportun, par un « chapelain et par un autre prêtre capable, « séculier ou régulier, d'y recevoir l'Eucha- « ristie et autres sacrements de l'Eglise, « même le jour de Pâques, réservés toute- « fois les droits de l'église paroissiale et « sans préjudice d'autrui, de sorte que vous « ne soyez pas tenus de vous rendre à l'é- « glise paroissiale pour la messe et les sa- « crements même le jour de Pâques et que « ni l'ordinaire ni le curé ne puisse vous y « contraindre. Par la teneur des présentes « Nous vous accordons cette faveur à vous « et à vos successeurs dans ce district à per- « pertuité...

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous « le sceau de notre office aux nones d'otobre, la cinquième année du Seigneur Pape « Léon X ».

L'évêque de Bâle, Christophe d'Uttenheim admit comme authentique, la bulle du pape, le 24 décembre 1518.

Fiers d'avoir obtenu cette faveur du Saint-Siège, les gens du Noirmont installèrent un chapelain dans leur commune, lui firent une dot convenable. L'évêque lui-même y ajouta deux bichots de grain de sa dîme du Noirmont. Ce n'était pas assez pour les gens du Noirmont d'avoir une chapellenie, ils voulaient une paroisse indépendante avec les Bois. En 1593, on comptait, au Noirmont, 560 paroissiens payant les charges publiques. Les habitants envoyèrent une nombreuse députation au prince-évêque de Bâle, Christophe de Blarer, pour le prier de faire

---

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 24

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

— Tu parles le langage des anges, Renée ; mais, de même que les monstres ne connaissent pas le remords, le maître ne se repent jamais, crois-moi... Il recommencerait ce soir, si je commettais le moindre manquement.

Elle ajouta, hésitante :

— Je voudrais te garder encore longtemps ; mais Abdallah penserait que tu t'apitoyes sur Yamina ; laisse-la à son triste sort : Allah le veut ainsi !

— Je t'arracherai à cette vie. Yamina, devrais-je y employer des mois entiers ! devrais-je pour ta rédemption, m'astreindre au plus pénible des labeurs !

— Yamina désirerait de toute son âme que l'étoile de la douleur ne guidât pas Alim et Aïcha. Quant à ton amie, elle supportera, sans se plaindre jamais, les tourments, les perpétuels sacrifices, pourvu que le soleil de l'espérance luise pour ses enfants. Yamina n'a plus qu'un amour, c'est l'amour maternel, l'amour sauvage de la lionne, qui se laisserait arracher le cœur et sucer jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour que Alim et Aïcha ne subissent pas l'avilissement honteux auquel leur mère est livrée... Je ne te parle pas de Mohamed, amie. Mohamed a douze ans, et Mohamed, d'après les lois du Coran, est presque un homme, hélas !

Un silence effrayant se fit dans le gourbi.

Renée pensa que la solitude calmerait la désespérée ; elle se leva, la musulmane en fit autant.

— Je te laisse, Yamina. A bientôt !... Quoi qu'il advienne, je te serai fidèle.

— A bientôt ! répondit la pauvre esclave.

XIII

La Française quitta Yamina ; mais les senteurs parfumées ne frappèrent pas son odorat ; la campagne ne lui révéla pas ses beautés ; le ciel bleu ouaté n'avait pas assez de puissance pour réchauffer ses membres tremblotants : elle frissonnait ; le frou-frou de l'aile de l'oiseau l'effrayait.

S'en apercevait-elle ? Non.

Ses yeux ne voyaient qu'une chose : une femme vivante, une pauvre créature pendue entre terre et toit ; et son cœur saignait.

Comprenant son impuissance pour offrir à la musulmane autre chose que ce qu'elle lui donnait, oh ! de toute son âme, l'affection tendre et forte que rien ne dissout, la jeune femme attendit son mari.

Il lui tardait de rendre compte du tableau qu'elle ne pouvait enlever devant ses yeux.

L'ingénieur revint.

Mme et M. Lecouteux partirent. Renée et Louis reprirent leur vie à deux, leur vie calme, douce, réconfortante, reposante ; car, si le bruit tumultueux ne les tentait aucunement, l'union la plus forte les unissait et consolidait chaque jour leur affection.

Lorsque Renée, orpheline, s'était mariée au

droit au désir plusieurs fois exprimé des gens du Noirmont, d'ériger leur commune en paroisse indépendante. Le prince accueillit favorablement leur démarche. La nouvelle paroisse fut canoniquement érigée en 1596 et définitvement séparée de celle de Montfaucon-Saignelégier. Messire Claude Petitcuenot, chapelain au Noirmont, fut confirmé comme premier curé de ce poste important qu'il occupa jusqu'en 1612.

Ce premier démembrement fut suivi d'un second. Les Bois demandèrent à former une nouvelle paroisse. Le prince-évêque, Guillaume de Baldenstein, décréta l'érection de cette paroisse, le 13 novembre 1619, mais à condition que tout fut prêt pour recevoir un curé et de bâtir une église. Les gens des Bois se hâtèrent de doter la fabrique de la nouvelle église, par des dons volontaires. Le Noirmont y contribua pour 200 livres. Le Conseil de toute la Montagne y ajouta 300 livres bâloises, à la condition que les gens des Bois ne réclameraient plus rien à Montfaucon et à Saignelégier. Le 28 juin 1629, les commissaires de l'évêque arrivèrent aux Bois pour faire voter le peuple au sujet du patron. Les nouveaux paroissiens choisirent Ste-Foy, vierge et martyre. On régla la portion congrue du futur curé, qui fut trouvée suffisante. On rédigea le rôle de paroisse. Enfin quand tout fut réglé et arrêté, le prince-évêque prononça la séparation des Bois et du Noirmont et l'érigea en paroissé indépendante. Elle comprenait alors le Peu-Claude, les Praylats et Cerneux-Godat, avec 506 communiants.

Saignelégier, qui depuis longtemps possédait une chapelle desservie par un prêtre et qui fut ensuite la résidence du curé de Montfaucon, demanda formellement au prince-évêque, de Bâle, la même faveur que les Bois 1). Le prince-évêque, Jean Henri d'Ostein, donna son consentement à l'érection d'une paroisse indépendante à Saignelégier, en juin 1629. Ainsi trois nouvelles paroisses étaient sorties du démembrement de celle de Montfaucon. Il s'en créa une quatrième celle des Breuleux. Lors de l'érection de la paroisse de Saignelégier, les Breuleux entamèrent aussi des négociations pour arriver à ce même résultat. La guerre de Trente Ans, la ruine des Franches-Montagnes, arrêtèrent les pourparlers. Ce ne fut qu'en 1661 que la commune des Breuleux demanda formellement sa séparation de Saignelégier. Les gens de ce village, déjà important à cette époque, firent ressortir, au prince évêque, Jean Conrad de Roggenbach, les dangers que courait cette localité, entourée de protestants, avec lesquels ils avaient de fréquents rapports. Ils étaient privés d'instructions religieuses leurs enfants n'avaient pas de catéchismes etc... Les gens des Breuleux promettaient de prendre à leur charge la bâtisse de l'église, de la cure, de faire la dot du curé, de lui fournir son bois, de lui accorder le droit de pâture etc.... De nombreux dons et des fondations vinrent grossir la caisse de la nouvelle fabrique. Afin de se rendre favorable les commissaires de l'évêque chargés de faire l'enquêtre, la commune leur fit de beaux présents qu'ils acceptèrent. Des protestants généreux offrirent de même des dons pour l'établissement de la paroisse. L'enquête dura trois jours, du 28 au 30 novembre. L'affaire fut ensuite traitée à fond à Delémont, devant l'official Gaspard Schnorf. Enfin la nouvelle paroisse fut créée le 12 décembre 1661. Elle comprenait les Breuleux, la Chaux, le Roselet et les métairies.

(A suivre.)

1) Treize ans après la charte de liberté des Franches-Montagnes, Saigelégier avait déjà une chapelle dédiée à la glorieuse Vierge Marie où le Conseil et la commune de Montfaucon fondèrent un autel en l'honneur de Saint-Nicolas (9 octobre 1397). Cette fondation fut complétée et régularisée le 2 décembre 1454, par l'évêque de Bâle, Arnold de Rotberg. La Franche-Montagne comprenait alors le village du Noirmont les Bois, Muriaux, Saignelégier, le Bémont, le Presalet, la Chaux, les Pommerats, les Breuleux, les Enfers, la Bosse et Montfaucon. Ce sont ces communes qui fondèrent le premier bénifice de Saignelégier.

Le coffre-fort de Mme Humbert

Aurait fait une belle série de dupes ! Et ce qu'il y a de plus drôle c'est que la plupart de ces dupes sortent des rangs de ces hommes réputés très forts, à qui « l'on n'en fait pas accroire » et puisque les traditions du passé ne sont que billevésées pour les mioches et les nourrices. Nous vivons dans un temps et Mme Humert vivait dans un milieu où l'on rit volontiers des vérités appuyées sur les révélations, même si elles ont été admises par les plus grandes personnes de tous les siècles. Ce n'est pas cette société *Select* qui se laisse conter des histoires de miracles qui auraient été constatés à Lourdes et ailleurs. Inutile d'essayer, ça ne prend pas. » Et les érudits, de leur côté, tiennent essentiellement à nous faire savoir qu'ils ne sont plus de ceux à qui l'on peut faire avaler, soit l'existence d'Homère, soit celle de Guillaume-Tell. C'était bon pour nos arrière-grands-pères de se laisser endormir par ces contes bleus. Mais nous, nous savons douter, nous nous méfions ! C'est incroyable ce que nous répugnons à trouver les choses croyables !

Or, comme le constate M. d'Azambuja dans les lignes que l'on va lire, pendant que le scepticisme règne ainsi, qui donc partage avec lui le sceptre des intelligences ? La crédulité. Et cette crédulité vient d'accomplir une merveille sans précédent.

Une personne dit à une autre : « Dans tel coffre-fort il y a cent millions. » L'autre répète cette information sensationnelle, la colporte, y fait croire autour de lui, si bien qu'au bout d'un certain temps tout le monde est convaincu de l'existence de ces millions fantômes ; tout le monde, y compris la Banque de France et de grandes maisons de crédit.

Aucun de ceux qui y croyaient n'avait vu, n'avait touché. On réserve ces exigences aux apologistes de la foi chrétienne. Ici, un ouï-dire suffisait, et nul ne songeait à creuser à fond ces questions d'authencité autour desquelles se livrent ailleurs tant de batailles. « M. X... croit aux millions, se disait-on. Donc je dois y croire. » Et cela faisait un gogo de plus qui y croyait, et qui contribuait à entraîner d'autres.

Et ce qui s'est passé pour les cent millions de l'héritage Crawford, ce qui se passe encore dans les campagnes électorales lorsque certaines formules magiques lancées par des candidats malins, obtiennent, comme l'on dit, un « succès fou », sans que nul ait pris la peine de vérifier ce qu'il peut y avoir de pratique ou de chimérique dans les promesses, de solide ou de creux dans les affirmations, de vague ou de précis dans les devises. Pendant longtemps ce fut le substantif « liberté » ; aujourd'hui c'est l'adjectif « social ». Beaux mots sans doute, mais que des millions de gens prononcent sans les comprendre, comme ce communard, cité par Maxime Ducamp, qui, n'ayant confiance qu'en M. Rochefort et voulant lui faire donner le pouvoir suprême, proposait de le nommer « triumvir ».

On croit plus que jamais dans notre Société

---

jeune ingénieur, ils possédaient chacun un petit avoir qui, sans leur permettre un luxe excessif, leur facilitait néanmoins de remplir largement les obligations que leur position nécessitait.

Aujourd'hui, avec l'héritage Mirkson, ils se trouvaient fortunés ; car l'avoir pécuniaire, joint aux biens fonciers de l'oncle décédé, montait à 600.000 francs.

Avec la faculté du travail persévérant dont l'esprit de l'ingénieur était doué, avec l'intelligence vaste qui lui ouvrait un avenir brillant, le jeune ménage avait en perspective des années enviables.

Il fut question du retour définitif en France et d'une installation fixe à Paris.

— Regretteras-tu l'Afrique ? demanda un jour Louis à sa femme.

— Enormément, répondit-elle : nous vivions heureux, tranquilles ici ; notre bonheur était calme, profond ; je crains que le brouhaha de la ville ne le trouble.

— Nous reviendrons, Renée, je te le promets ; nous reviendrons nous reposer ici même, dans mes congés.

— Hélas ! soupira la jeune femme, d'ici-là, que sera devenue Yamina ? Oh ! Louis, que je voudrais qu'il me soit donné de la tirer de l'enfer où elle se consume lentement.

Surpris, l'ingénieur répondit :

— Ma douce amie, ton cœur te fait rêver l'impossible, l'irréalisable !.... N'es-tu pas satisfaite de t'être implantée comme tu l'as fait au milieu de ces sauvages !... Dire que tu ne voulais pas croire aux supplices endurés par les deux cents millions de femmes africaines qui vivent comme Yamina !... Doutes-tu toujours ?

— Non ! oh, non, je ne doute plus ; j'ai mis le doigt dans la plaie ; j'ai vu des cœurs ulcérés, et c'est justement pour cela que je voudrais en guérir un, un seul.

L'ingénieur réfléchissait.

Le moyen de procurer un adoucissement aux maux de Yamina ne lui apparaissait pas, où, s'il lui apparaissait vaguement encore, il l'entrevoyait si gros de difficultés insurmontables, qu'il préférait ne pas s'y arrêter.

Il demanda cependant :

— Quels seraient tes projets, Renée ?

Elle s'approcha de son mari, et, les yeux pleins de tendresse, le visage ému, où se lisait d'avance l'acceptation de sacrifices en retour de ce qu'elle allait demander, elle dit doucement, en mesurant, pour ainsi dire, ses mots.

— N'y aurait-il pas moyen, ami, non d'adopter, mais.., d'acheter Alim et Aïcha ?

— Alim et Aïcha !... Et qu'en ferions-nous ma pauvre femme ?

— Puisque nous partons pour Paris, ne pourrions-nous les emmener, les faire instruire, leur ouvrir l'intelligence au bien ?... N'accomplirions-nous pas une grande œuvre ?

— Te ne réfléchis pas, Renée, que ces deux enfants sont pour leur mère les seules épaves de bonheur qui lui restent, et que, eux partis, elle vivra de désespérances, peut-être de honte avilissante, avec son imagination volcanisée.

— Louis, tu ne penserais pas cela, tu n'hésiterais pas, si tu l'avais vue, lorsqu'elle m'a conjurée d'arracher ses enfants à l'existence dépravante qu'elle mène. Alim et Aïcha sont deux amours, ne les vouons pas à l'abandon intellectuel : le pire des maux dont la nature humaine puisse être atteinte.

(La suite prochainement.)